

Un an après Xynthia, le plan communal de sauvegarde adopté - La Faute-sur-Mer

Ouest France du jeudi 24 février 2011

Tempête Xynthia, un an après

Attendu depuis longtemps, le **plan communal de sauvegarde (PCS)** existe désormais. Après six mois d'études entamées en septembre 2010 et conduites par Michel Sazerat d'Urba Concept, le dossier a été présenté et adopté lors du conseil municipal de mardi. Comme son nom l'indique, il a pour **fonction de protéger la population des conséquences d'une catastrophe, en identifiant les risques, en organisant les procédures d'alerte, d'évacuation préventive et de secours de la population.**

Les risques identifiés

Sur la commune de La Faute, les risques identifiés pouvant entraîner une catastrophe sont multiples : inondation terrestre par le Lay, submersion marine, pollution maritime, tempête, séisme, feux de forêt, gonflement puis retrait des argiles, transport de matières dangereuses. Lorsque l'occurrence d'un de ces risques est avérée, la cellule de crise se met en action. L'organigramme de cette cellule comprend élus municipaux, personnels communaux, et d'autres intervenants pouvant apporter une aide, en particulier sur le plan logistique. Le plan comprend une fiche par intervenant responsable, détaillant les actions à entreprendre. **La mairie est le lieu du poste central de commandement** ; en cas d'impossibilité de l'utiliser, le pavillon des Dunes est prévu pour la suppléer.

L'organisation de l'alerte

L'alerte est organisée sous deux formes, collective et individuelle. **L'alerte générale** sera diffusée par trois sirènes nouvelles, montées sur des mâts, et **réparties sur le territoire de la commune**. Chacune a une portée de 1,5 km de rayon, et une autonomie de fonctionnement sur batteries de 3 jours. Le signal d'alerte sera de trois séquences de 1 mn 41 s, avec un son modulé, entrecoupées d'un silence de 5 secondes. La fin d'alerte sera communiquée par un signal continu de 30 secondes. L'alerte individuelle, par téléphone, courriel, SMS, sera effectuée à partir des données fournies par les résidents et collectées par la mairie dans un fichier déclaré à la Cnil, la commission nationale de l'informatique et des libertés, et dédié à cet usage.

Ce fichier identifiera en particulier les gens pour lesquels le risque de danger est accru (personnes âgées ou à mobilité réduite). Si l'évacuation est décidée, deux cars feront des rotations pour aller chercher ces personnes et les mettre en sécurité. **Le point de refuge principal sera le pavillon des Dunes.**

Les moyens matériels

L'étude a identifié les moyens matériels nécessaires. Outre les sirènes déjà mentionnées, on peut lister deux tentes gonflables de 75 m² pour mettre à l'abri les gens évacués, un Zodiac semi-rigide de capacité de charge 600 kg avec moteur de 20 ch, deux groupes électrogènes de 5 kW et 2 kW, deux haut-parleurs sur véhicules, un téléphone satellitaire assurant la pérennité des communications en cas de défaillance des réseaux, 500 couvertures de survie, 100 gilets de sécurité rouges.

Il est prévu d'imprimer à 10 000 exemplaires un **petit document récapitulant toutes les consignes en cas d'alerte**. Il sera distribué à tous les résidents, et dans tous les lieux d'hébergements (campings, hôtels, colonies et centres de vacances, locations).

Le budget matériel de ce plan est d'environ 157 000 €, pour lequel une subvention de 50 000 € est déjà confirmée.

La finalisation : avant l'été ?

Adopté par le conseil, ce dossier va être transmis aux services de l'État et aux corps constitués, afin de recueillir leurs remarques. **« Dans sa forme actuelle, il devrait être proche à 98 % du document final »**, pense Michel Sazerat.

Lorsque celui-ci sera entériné, une réunion de présentation et d'information de la population sera organisée par la mairie. Il est aussi prévu de **réaliser des exercices de simulation avec les habitants**. **« Nous espérons pouvoir faire des essais de sirène avant l'été »**, conclut Michel Sazerat.